Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Limoges
direction des services départementaux de l'éducation nationale Corrèze

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Vu l'article D332-7 du code de l'éducation

Vu les arrêtés du 7 décembre 2005 et du 14 juin 2006
fixant la composition de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré

ARRETE

Article 1 – La composition de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré chargée de statuer sur les dossiers des élèves pour lesquels une proposition de pré-orientation ou d'orientation vers les enseignements adaptés (SEGPA ou EREA) est fixée, pour trois ans, comme suit :

Président :
Monsieur Daniel PASSAT – inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

Médecin de la santé scolaire :
Docteur Isabelle BLAVIGNAC – conseillère technique départementale

Assistante sociale :
Madame Anne BOUILLAGUET – conseillère technique départementale

Inspecteur de circonscription du 1er degré chargé de l'ASH :
Madame Catherine LAVERGNE

Inspecteur de circonscription du 1er degré :
Madame Sylvie MARCEAU – IEN circonscription de Brive-Sud

Principal de collège :
Madame MARTIN Annie – collège Jean Lurçat à Brive

Directeur d'EREA :
Monsieur Olivier SOULIER

Directeur-adjoint de SEGPA :
Monsieur LEYGONIE Jean-François – collège Victor Hugo à Tulle

Directeur d'école :
Monsieur LAMICHE Hervé – école élémentaire Turgot à Tulle

Enseignant 1er degré :
Monsieur RABIER Stéphane – école primaire Baticoop/Virevialle

Enseignant 2nd degré :
Madame CHAUMEIL Valérie – professeure certifiée lettres modernes collège Victor Hugo à Tulle

Enseignant réseau :
Madame DOUSSINE Aline – enseignante spécialisée EDEIS

Directeur de centre d'information et d'orientation :
Madame CHAMBRE Nicole

Psychologue scolaire :
Madame Estelle DUQUENOIS

Conseiller d'orientation psychologue :
Madame Carine TARDIF

Pédopsychiatre :
Docteur BACH Vincent

Assistant de service social :
Madame PAPON Valérie – assistante sociale scolaire

Représentants des parents d'élèves (désignés par l'inspecteur d'académie sur proposition des associations de parents d'élèves les plus représentatives):
Etablissements publics :
- FCPE : 2 représentants
- UNAAPE : 1 représentant

Etablissements privés sous contrat : 1 représentant

Article 2 : le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté

Tulle le 18 décembre 2017

Pour le recteur et par délégation

Pour ampliation

Le secrétaire général
de la direction des services départementaux
de l'éducation nationale de la Corrèze

Eric BIGOT

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Daniel PASSAT